

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE GASTON-MIRON POLITIQUE DE DONS DE LIVRES

Cette politique a pour but de déterminer les conditions dans lesquelles la bibliothèque municipale Gaston-Miron acceptera des livres donnés par des citoyens.

1. Les livres offerts à la Bibliothèque devront:
 - 1.1 Être déposés directement à la bibliothèque
 - 1.2 Être remis dans une boîte qui demeurera propriété de la bibliothèque
 - 1.3 Être dans un bon état et ne nécessiter aucune réparation
 - 1.4 Ne pas dégager d'odeur
2. L'année de parution des livres ne devra excéder plus de trois années.
3. La Bibliothèque peut refuser des livres :
 - 3.1 Qu'elle possède déjà
 - 3.2 Qu'elle trouve inappropriée à sa collection
 - 3.3 Qui sont endommagés
4. La Bibliothèque n'accepte aucun don de livres pédagogiques.
5. Lors d'un don, aucun reçu ne sera émis.
6. La Bibliothèque pourra revendre, dans le cadre d'une vente de livres usagés, les livres qui lui auront été donnés